

ALSACE



## **COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

---

**Réunion du 14 décembre 2020**

---

### **RAPPORT N°CP/2020/469**

*Proposition de répartition du Fonds de Soutien à la Vie Locale*

---

### **Rapport modificatif**

Toutes les modifications sont signalées en surligné gris dans le rapport

## **Fiche récapitulative du rapport n° CP/2020/469**

Titre du rapport : Proposition de répartition du Fonds de Soutien à la Vie Locale

Rédacteur : Agnès LOTZ

Direction : A7 - Direction Générale Adjointe Affaires Institutionnelles Européennes et Transfrontalières

### **RÉSUMÉ**

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider de l'attribution de subventions au titre de l'enveloppe départementale du Fonds de Soutien à la Vie Locale.

### **PROJET DE DÉLIBÉRATION**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer, dans le cadre de la répartition du Fonds de Soutien à la Vie Locale - enveloppe départementale, une subvention de :

5 000 € à la Fédération Alsace bilingue,  
5 000 € à l'Association Culture et Bilinguisme d'Alsace et de Moselle,  
5 000 € au Club de la presse (action en faveur des photographes du Parlement européen).

### **CORPS DE RAPPORT**

Le rapport propose à la Commission Permanente d'attribuer une aide financière dans le cadre de la répartition du Fonds de Soutien à la Vie Locale (FSVL) afin de soutenir des opérations, des acquisitions qui présentent un caractère local.

Ainsi, la Fédération Alsace bilingue, l'association Culture et Bilinguisme d'Alsace et de Moselle et le Club de la presse (action en faveur des photographes du Parlement européen) sollicitent l'aide du Département pour 2021 à ce titre.